

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20231009-D_09_10_23_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2023

Affichage : 13/10/2023

RAPPORT D'ACTIVITES 2022



Lancement des travaux du centre aquatique en octobre 2022

SOMMAIRE

A. ORGANISATION	3
1. Le territoire.....	3
2. Les compétences	3
3. La gouvernance et les instances	4
B. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022	6
C. INTERVENTIONS 2022.....	7
1. Aménagement du territoire	7
2. Développement économique.....	8
3. Agriculture.....	9
4. Habitat.....	10
5. Mobilités.....	11
6. Action sociale	12
7. Sports et loisirs	13
8. Tourisme et culture	15
9. Secours et incendie	16
10. Eau, assainissement, GEMAPI.....	17
11. Energie, déchets, environnement	18
12. Fonds de concours.....	18
13. Contractualisation	18
D. MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET FINANCIERS.....	20
1. Les ressources humaines.....	20
2. La mutualisation et l'offre de services.....	21
3. Les locaux et moyens techniques	22
4. Les finances et la fiscalité	22
ANNEXE 1 : Elus communautaires.....	25
ANNEXE 2 : Organigramme des services	26

A. ORGANISATION

1. Le territoire



2. Les compétences

2.1 Les compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace (schéma de cohérence territoriale, Plan local d'urbanisme intercommunal...)
- Actions de développement économique (zones d'activité, immobilier économique, politique locale du commerce d'intérêt communautaire, promotion du tourisme et office du tourisme)
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers (SYVALORM)
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

2.2 Les compétences optionnelles et facultatives :

- Politique du logement et du cadre de vie (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -OPAH...)
- Equipements culturels et sportifs, équipements d'enseignement élémentaires d'intérêt communautaire : centre culturel de La Laverie, résidence d'artistes de Prévèlles, complexes sportifs de Tuffé-Val-de-la-Chéronne et du Luart, centre aquatique
- Action sociale d'intérêt communautaire : Relais Petite Enfance (RPE)
- Voirie communautaire (zones d'activité)
- Fourrière animale
- Protection et mise en valeur de l'environnement : Commissions locales de l'eau, SAGE...
- Financement des opérations du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Mobilité : organisation de la mobilité, transport des scolaires vers les équipements communautaires
- Aménagement, entretien et balisage des sentiers de randonnée du guide des randonnées du Perche Sarthois
- Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

- Promotion d'évènements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : Festival de la Chéronne, course cycliste de l'Huisne Sarthoise, Biennale de la céramique, Automne culturel
- Numérique et réseaux : infrastructures et réseaux de communications électroniques, financement du déploiement de la fibre optique, gestion de deux espaces numériques (La Ferté-Bernard et Tuffé-Val-de-la-Chéronne)
- Insertion sociale et professionnelle : soutien à la Mission Locale Sarthe Nord

↳ **Une nouvelle compétence a été prise par la Communauté de Communes en 2022 : « France services ».**

Le Conseil communautaire du 10 octobre 2022 a approuvé la prise de compétence France services. Les services préfectoraux ont entériné cette nouvelle compétence par arrêté en date du 29 mars 2023.

Dans le cadre de la mise en place du futur guichet habitat et de la convention territoriale globale avec la CAF sur l'enfance jeunesse, le Conseil a également complété l'intérêt communautaire, en ajoutant trois actions :

- Politique du logement et du cadre de vie :
 - Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)
 - Dispositif Habitat Temporaire chez l'Habitant (HTH)
- Action sociale :
 - Coordination de la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la CAF.

3. La gouvernance et les instances



3.1 Les modifications au sein du Conseil communautaire en 2022 :

Suite au décès de M. Dominique POUTOIRE, 1^{er} adjoint de la commune de Duneau, le Conseil communautaire a procédé à la désignation de Mme Marianne BLOT-ANDRE, comme déléguée suppléante pour cette commune.

Par ailleurs, Mme Jeannine VENDÔME a démissionné de son poste de maire de la commune de Bouër. M. Serge AUGER, élu maire à sa suite, a été installé lors du Conseil communautaire du 14 décembre 2022.

3.2 Les membres du Bureau :

- M. Didier REVEAU, *Président*
- M. Thierry RENVOIZE, *1^{er} Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire*
- Mme Patricia EDET, *2^{ème} Vice-présidente en charge de la Solidarité, Jeunesse et Sports*
- M. Dominique EDON, *3^{ème} Vice-président en charge de l'Équipement, logement et mobilités*
- M. Jean DUMUR, *4^{ème} Vice-président en charge de l'Agriculture et Ruralité*
- M. Michel ODEAU, *5^{ème} Vice-président en charge de l'Environnement*
- Mme Michèle LEGESNE, *6^{ème} Vice-présidente en charge du Tourisme, Culture et Communication*
- M. Alain CRUCHET, *7^{ème} Vice-président en charge de la Mutualisation*
- M. Eric PAPILLON, *8^{ème} Vice-président en charge des Travaux*
- M. Jannick NIEL, *9^{ème} Vice-président en charge des Finances*
- M. Raymond BELLENCONTRE : *Membre Délégué à la Culture*
- M. Eric DESCOMBES : *Membre Délégué à l'Environnement*
- M. Willy PAUVERT : *Membre Délégué à la Promotion*
- M. Didier TORCHE : *Membre Délégué à l'Économie*
- M. Régis BOURNEUF : *Membre Délégué à la Ruralité*

3.3 Adhésions et participations à d'autres structures intercommunales :

- Le Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois,
- La Mission locale Sarthe Nord,
- Le SYndicat Mixte intercommunal de VALorisation des ORdures Ménagères (SYVALORM),
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Sarthe,
- Le Syndicat Mixte des Gens du Voyage,
- Le Syndicat du Bassin de la Sarthe,
- Le Syndicat du Bassin versant de l'Huisne Sarthe.

Par arrêté préfectoral du 15 novembre 2022, un Syndicat mixte fermé dénommé Syndicat mixte des bassins du Loir et de la Braye a été créé pour exercer en lieu et place de ses adhérents la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le bassin-versant de la Braye et ses affluents en Sarthe, de l'Yre, du Dinan et du Loir. L'Huisne Sarthoise adhère à ce nouveau syndicat pour le suivi de la Braye sur les communes de Champrond, Gréez-sur-Roc, Lamnay, Melleray, Montmirail, Saint-Jean-des-Echelles, Saint-Ulphace et Théligny.

B. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022



Lancement des travaux du centre
aquatique en octobre 2022
Démolition de l'ancienne piscine d'été

**France
services**

Création d'un espace France Services
Ouverture du site de Montmirail
le 5 décembre 2022



Développement de l'offre de
médiation au centre culturel
de La Laverie
*2 431 scolaires ont participé aux
médiations en 2022
(écoles maternelles, primaires,
collèges, lycées)*

C. INTERVENTIONS 2022

1. Aménagement du territoire

1.1 Modifications du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Trois procédures de modification du PLUi, lancées par la Communauté de Communes en 2021, se sont poursuivies en 2022, chacune ayant des objectifs spécifiques :

- Modification simplifiée du PLUi : destinée à corriger des erreurs matérielles, celle-ci a été approuvée en Conseil communautaire le 14 décembre 2022.
- Modification de droit commun : la préparation du dossier s'est poursuivie en 2022. Elle prévoit en particulier des évolutions du règlement.
- Préparation de la déclaration de projet PAPREC : cette procédure, emportant mise en compatibilité du PLUi, concerne le projet de développement de l'entreprise PAPREC de Montmirail, et porte sur la création d'une usine de méthanisation et d'une chaîne de production de combustibles de récupération qui lui sont associés.

1.2 Elaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Un RLPi est un document de planification de l'affichage publicitaire. Les publicités, enseignes et pré-enseignes sont soumises à une réglementation protectrice de l'environnement et du cadre de vie.

Les objectifs poursuivis par la Communauté de Communes dans l'élaboration du RLPi doivent permettre de concilier le dynamisme économique qui passe par la visibilité de ses acteurs avec la qualité du cadre de vie.

L'année 2021 avait permis la prescription du RLPi et l'élaboration du diagnostic. En 2022, le règlement écrit a été rédigé.

1.3 Site patrimonial remarquable de La Ferté-Bernard (AVAP)

L'enquête publique s'est tenue du 20 décembre 2021 au 3 janvier 2022. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, dans ces conclusions rendues en février.

Les administrés s'étant déplacés ont surtout exprimé leur curiosité quant à l'élaboration de ce nouveau document de protection du patrimoine. Certains propriétaires anticipant les dispositions ont formulé des propositions de modification, notamment sur les clôtures.

Le commissaire a souhaité pour sa part des précisions sur les Périmètres Délimités des Abords. L'approbation du Site Patrimonial Remarquable sera l'occasion d'ajuster les rayons de 500 mètres en un périmètre fin délimité en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France.

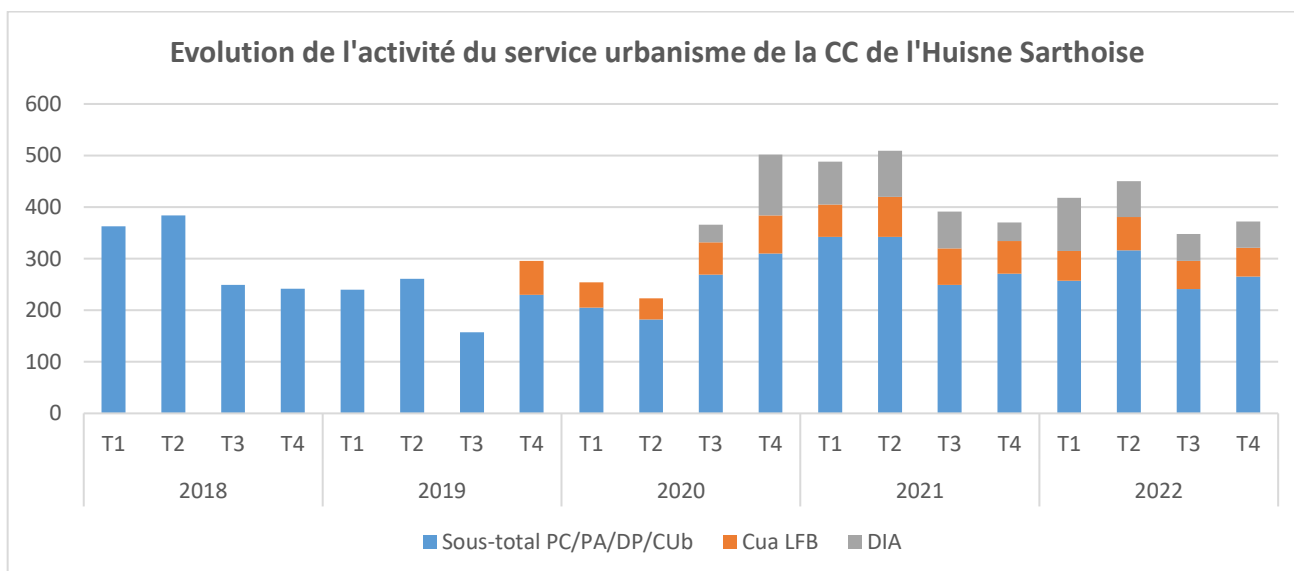
À la suite des observations des habitants et du commissaire, le cabinet Kargo a apporté, en lien avec la Communauté de Communes, des modifications sur les pièces réglementaires, le plan et le règlement écrit.

Le dossier complet et modifié a été proposé pour accord du préfet de département le 13 décembre 2022.

1.4 Instruction des demandes d'urbanisme

Bien qu'en retrait par rapport à 2021, l'activité du service d'instruction en droit des sols est restée soutenue en 2022 : 1 588 dossiers ont été instruits (contre 1 758 en 2021), parmi lesquels :

- 5 permis d'aménager (PA)
- 293 permis de construire (PC)
- 751 déclarations préalables de travaux (DP)
- 30 certificats d'urbanismes opérationnels (Cub)
- 234 certificats d'urbanisme informatifs pour la ville de La Ferté-Bernard (Cua)
- 275 déclarations d'intention d'aliéner (DIA)



Le début d'année a été marquée par la mise en place de la dématérialisation. Les pétitionnaires peuvent déposer leurs dossiers sur un portail internet mis en place par le prestataire SIRAP. Cela a nécessité des sessions de formation pour accompagner les secrétaires de mairie dans ces nouveautés. Cette dématérialisation est encore partielle car certains services consultés ne le sont pas encore fin 2022.

Enfin, le service s'est élargi avec l'adhésion, en mars 2022, des 3 dernières communes de la Vallée de la Braye et de l'Anille. La charge ajoutée par ces communes représente environ un tiers temps ce qui a nécessité le recrutement d'un agent à temps partiel.

En octobre 2022, les élus ont assisté à une formation « Pouvoirs de police du maire », qui leur a détaillé les actions à leur disposition (urbanisme, habitat, stationnement, déchet, façade...) en la matière. Chaque procédure étant formalisée, si une commune souhaite en mener une, elle est invitée à prendre contact avec le service juridique ou urbanisme/habitat pour bénéficier d'un accompagnement.

1.5 Foncier : partenariat avec la SAFER

Une convention cadre a été conclue avec la SAFER pour une durée de 5 ans, afin d'assurer la surveillance et la maîtrise foncière à l'échelle intercommunale. Elle permet d'accéder à différentes prestations : veille et observation foncières, études de marché foncier, médiations, négociations...

2. Développement économique

2.1 Accompagnement de projets

La Communauté de Communes a poursuivi en 2022 l'accompagnement des projets économiques, et en particulier le projet d'extension de la zone d'activité du Coutier (Cherré-Au). Différents porteurs de projets ont par ailleurs été rencontrés et accompagnés (logistique, PME, artisans).

2.2 Cessions de terrain en zones d'activité

Deux parcelles ont été commercialisées en 2022 sur les zones d'activités (ZA) de La Chapelle-du-Bois et Sceaux-sur-Huisne, pour une surface totale de 6 942 m² :

- Cession d'un terrain sur la ZA du Puits, à La Chapelle-du-Bois (4 000 m²), à la SARL Mingant Paysages,
- Cession d'une parcelle sur la ZA Val'Activ, à Sceaux-sur-Huisne (2 942 m²) à la SCI A2G.

2.3 Vente/locations de bâtiments économiques

La Communauté de Communes a également cédé un bâtiment de 1 800 m², implanté dans la zone d'activité ex CGMP (Tuffé-Val-de-la-Chéronne) à la SARL GASNIER.

Par ailleurs, un crédit-bail a été conclu avec la SCI BE AJILE (SODEXPAR) sur le bâtiment dit « Bosch », localisé dans la ZA des Ajeux, à La Ferté-Bernard.

Enfin divers baux dérogatoires précaires ont été signés sur les bâtiments « ex CGMP » (Tuffé-Val-de-la-Chéronne), « Bosch » (La Ferté-Bernard) et « Belink » (La Ferté-Bernard).

2.4 Parcours'Job

Dans le cadre du dispositif Territoire d'industrie, un nouvel évènement a été conçu, dédié à l'orientation/formation et plus particulièrement aux métiers de l'industrie. Parcours'Job vise en particulier les collégiens et lycéens du territoire. Ce nouveau format a été développé en partenariat avec le responsable de la formation du lycée Robert Garnier et préparé durant l'année 2022 pour un lancement en janvier 2023 à La Ferté-Bernard.

Cet évènement annuel doit se dérouler une année sur deux à La Ferté-Bernard et la suivante à Nogent-le-Rotrou.

2.5 Perche Emeraude

La Communauté de Communes a remis à plat en 2022 sa stratégie de marque territoriale pour un redéploiement prévu en 2023.

2.6 Interventions sur les zones d'activité

Différents travaux ont été réalisés sur les zones d'activité en 2022 :

- Rénovation de la voirie dans la ZA des Ajeux à La Ferté-Bernard,
- Travaux de mise en étanchéité d'un talus dans la ZA CGMP à Tuffé-Val-de-la-Chéronne,
- Remplacement d'un mât d'éclairage public dans la ZA du Coutier, à Cherré-Au,
- Entretien courant des espaces verts dans les zones d'activités,
- Abattage d'arbres dangereux dans la ZA des Ajeux, à La Ferté-Bernard et suppression d'une haie envahissante en limite de propriété dans la ZA CGMP, à Tuffé-Val-de-la-Chéronne.

2.7 Interventions dans les bâtiments économiques

Des travaux ont également été effectués dans trois bâtiments gérés par la Communauté de Communes :

- Réparation de fuites en toiture sur le bâtiment ex-Belink (ZA Route de Mamers à La Ferté-Bernard),
- Divers travaux au sein du bâtiment ex-Bosch (ZA des Ajeux à La Ferté-Bernard), en préalable à la conclusion d'un crédit-bail : réparations de fuites en toiture, réparation du portail coulissant, remise en état de la chaudière,
- Réparation d'une porte sectionnelle du bâtiment 2 (ZA CGMP à Tuffé-Val-de-la-Chéronne).

3. Agriculture

3.1 Territoire Pilote transmission

En 2021, le Conseil Communautaire a validé la participation de la Communauté de Communes au programme pilote Transmission en Agriculture et autorisé le Président à signer la convention cadre avec la Région et la Chambre d'Agriculture.

Celle-ci prévoit une participation financière de la Communauté de Communes. Cette opération qui se déroulera sur 3 ans, vise à soutenir la transmission et l'installation en agriculture.

Courant 2022, un programme d'actions a été validé :

- 1) Organiser un forum transmission décentralisé
- 2) Accompagner de façon individuelle et renforcée des cédants pour favoriser leur transmission (focus sur l'élevage bovin/ruminant et sur l'agriculture biologique)
- 3) Accompagner les nouveaux types d'installations sur la Communauté de Communes
- 4) Devenir et être agriculteur en Perche Sarthois (3 portraits vidéos et écrits)
- 5) Organiser un séminaire sur les apports de l'élevage (sur le territoire, rencontre de portée départementale)
- 6) Favoriser les échanges parcellaires à l'échelle de l'intercommunalité
- 7) Organiser une ferme ouverte sur un élevage en transmission
- 8) Organiser un café « transmission » et un café « installation ».

Un repérage des cédants et futurs cédants a également été réalisé au cours du 1^{er} semestre 2022.

Au regard des actions programmées, le coût de l'opération sur 3 ans pour la Communauté de Communes s'élèvera à 27 660 €/HT (20% du montant de l'opération).

4. Habitat

4.1 Etude pré-opérationnelle pour un guichet habitat

L'OPAH¹ 2017/2021 a rencontré un réel succès avec 289 foyers bénéficiaires, 5,3 M€ de travaux effectués essentiellement par des entreprises locales, et la mobilisation de 2,8 M€ de subventions dont 685 K€ de la Communauté de Communes.

Fort de ce succès, une réflexion a été menée en 2022 pour lancer une nouvelle opération et étendre l'accompagnement à la rénovation des logements à un public plus large, au vu des enjeux climatiques et économiques actuels.

Aussi, une étude pré-opérationnelle a été menée en 2022 afin de faire le bilan de la dernière opération, évaluer les besoins actuels et définir les priorités d'intervention.

Suite à cela, il a été décidé de mettre en place un guichet unique de l'habitat, regroupant les dispositifs OPAH et PTRE (Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique), le premier permettant d'accompagner et d'aider financièrement des propriétaires occupants ou bailleurs dans leur projets (sous conditions de revenus), le second de conseiller et d'accompagner les particuliers dans leurs demandes de rénovation énergétique d'un logement.

Fin 2022 des conventions ont été conclues avec l'ANAH, la Région et le Département pour la mise en œuvre de ce guichet.

Parallèlement et pendant toute l'année 2022, la société INHARI a tenu des permanences dans les locaux de la Communauté de Communes, afin de continuer à promulguer conseils et accompagnements entre ces deux opérations.

4.2 Mise en sécurité des immeubles

La Communauté de Communes a pris en charge le traitement de cette problématique en 2021, sur sollicitation des mairies. Pour l'année 2022, 3 immeubles ont fait l'objet d'un signalement par les communes.

Une procédure initiée en décembre 2021 a conduit à prescrire la démolition d'un garage à Avezé, le long de la RD923. Cette procédure avait été initiée en 2018 et a été relancée par la Communauté de Communes.

A Avezé encore, les tuiles de l'ancien prieuré se sont décrochées, nécessitant l'établissement d'une déviation. Les échanges avec le propriétaire ont conduit celui-ci à la réalisation de travaux de réfection en dehors de la procédure.

¹ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Le dernier dossier concernait un bailleur fertois dont l'un des locataires vivait dans un logement percé en plusieurs endroits. Le locataire a quitté les lieux et le propriétaire a indiqué arrêter la mise en location en raison des dégradations imputées aux occupants.

4.3 Habitat Temporaire chez l'Habitant (HTH)

Le service d'HTH permet aux jeunes âgés de 15 à 30 ans, en emploi, en apprentissage, en stage ou en mobilité professionnelle de bénéficier d'une solution de logement au plus près de leur lieu d'emploi et/ou de formation. Plus qu'un logement, ce dispositif permet aux jeunes actifs et aux hébergeurs d'adhérer à un projet associatif, à un dispositif solidaire et d'être mis en relation par des professionnels compétents de l'habitat jeunes. Au vu des résultats de ce dispositif sur le sud de la Sarthe, le Conseil communautaire a décidé d'expérimenter HTH sur l'Huisne Sarthoise à compter du 1^{er} janvier 2023.

4.4 Les aires d'accueil des gens du voyage

Depuis 2019, la compétence communautaire « Entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » est déléguée au Syndicat Mixte des Gens du Voyage pour les 2 aires situées à La Ferté-Bernard et Beillé.

5. Mobilités

5.1 Convention opérationnelle de mobilité

Pour faire suite à la prise de compétence « organisation de la mobilité » en 2021 par la Communauté de Communes, une réflexion a été menée avec la Région des Pays de La Loire et la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille sur la question des mobilités. Elle devrait aboutir à un conventionnement en 2024.

Dans le cadre de ces travaux, la Région a mis en place, à titre expérimental, une ligne de bus sur l'axe Bessé-sur-Braye/ Saint-Calais/La Ferté-Bernard.

5.2 Accessibilité des gares

Dans le cadre du programme d'accessibilité des gares, la SNCF a réalisé en 2021/2022 une étude préalable à la mise en accessibilité de la gare de La Ferté-Bernard. La CCHS participe à hauteur de 25 % d'un montant d'études de 115 000€. L'Etat et la Région contribuent également au financement de cette opération.

Afin de poursuivre la réflexion sur ce projet, des études avant-projet et projet (APO) ont été lancées à partir de la fin d'année jusqu'à mars 2024 pour un montant de 215 224 €. La participation de la CCHS reste identique à savoir 25 % (environ 53 806 €).

5.3 Les transports de scolaires vers les équipements communautaires

La Communauté de Communes finance le transport de scolaires du territoire (du primaire au secondaire) vers 5 sites culturels et sportifs : salles des sports du Luart et de Tuffé-Val-de-la-Chéronne, Centre culturel de La Laverie, résidence d'artistes de Prévelles, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de Tuffé-Val-de-la-Chéronne (CIAP).

Chaque école dispose d'un panier de 16 déplacements par année scolaire (dont 2 exclusivement pour le CIAP). En 2022, 145 transports ont été effectués (pour un montant total de 19 567 €/TTC), 4 558 élèves transportés soit environ 500 par mois. 74 déplacements ont été réalisés vers la salle de sport de Tuffé-Val-de-la-Chéronne, 54 vers le Centre culturel de La Laverie, 16 vers la salle de sport du Luart et 1 vers la résidence de potier de Prévelles.

5.4 Transports récurrents non scolaires

Une convention a été conclue en 2022 avec la commune de Cherré-Au, pour organiser le transport du mercredi sur le temps périscolaire entre l'établissement scolaire et l'accueil périscolaire à la maison de l'enfance.

6. Action sociale

6.1 France Services

Pour faciliter l'accès aux services publics sur le territoire (impôts, famille, retraite, droit, ...) et fournir un service moderne et de qualité, adapté aux besoins des citoyens, l'intercommunalité, par le biais de la commission mutualisation, et ses communes membres ont travaillé à la mise en place d'un espace « France services » multisites.

Ces services sont pour la plupart accessibles sur La Ferté-Bernard (Trésor Public, La Poste, Pôle Emploi, CAF...). En complément, afin de mailler le territoire et d'offrir un service de proximité, 4 sites ont été retenus :

- Montmirail (Mairie) ;
- Tuffé-Val-de-la-Chéronne (Mairie) ;
- La Chapelle-du-Bois (Bibliothèque) ;
- Le Luart (Mairie).

Le Conseil communautaire a validé la création d'un service commun « France services », le 10 octobre 2022.

Ainsi, 3 conseillères « France services » ont été recrutées à temps partiel et formées avant l'ouverture.

L'intercommunalité a reçu la labellisation « France services » par la Préfecture, le 16 novembre 2022.

Le service a ouvert au public le 5 décembre 2022, sur 3 sites dans un premier temps (Tuffé-Val-de-la-Chéronne, La Chapelle-du-Bois et Montmirail), le site du Luart nécessitant quelques travaux.

39 usagers et 8 accompagnants / aidants ont été accueillis du 5 au 31 décembre 2022, 11 contacts téléphoniques reçus.

6.2 Convention Territoriale Globale sur l'enfance-jeunesse (CTG)

Jusqu'en décembre 2022, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise ainsi que 13 communes de l'intercommunalité avaient conclu un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Sarthe par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Ces CEJ sont, progressivement et au fil de leur renouvellement, remplacés par un nouveau cadre contractuel : les Conventions Territoriales Globales.

D'une durée de 5 ans, ces conventions de partenariat visent à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, sur différents champs d'intervention : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, le handicap, l'inclusion numérique...

En 2022, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise a réalisé un diagnostic social et, en étroite collaboration avec les communes volontaires de l'Intercommunalité, défini le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que les modalités de mise en œuvre par les collectivités compétentes. Ce projet et programme d'actions ont été validés en comité de pilotage le 1^{er} décembre 2022.

Au niveau des ressources humaines, la démarche s'appuie sur une coordination renforcée. Un professionnel de la Communauté de Communes a donc en charge la coordination du projet CTG afin de garantir le déploiement du plan d'actions.

6.3 Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'accueil, d'informations et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.

Le relais propose des ateliers en itinérance sur plusieurs communes du territoire et compte 2 antennes, l'une sur La Ferté-Bernard, la seconde sur Tuffé-Val-de-la-Chéronne.

En 2022, les activités du service et principalement les animations ont été relancées (modifications en 2020 et 2021 compte-tenu de la crise sanitaire et du COVID). Le RPE s'inscrit dans une démarche partenariale et prend appui sur les autres équipements et ressources du territoire :

- 1 séance à la médiathèque – ludothèque de La Ferté-Bernard : 49 participants
- 2 séances avec le Centre culturel de La Laverie : 38 participants
- 2 séances avec le Multi-accueil « les Bouts d’choux » : 47 participants
- 5 séances aux Jardins « des Amis de l’abbaye de Tuffé » : 118 participants
- 2 séances au centre équestre Mille sources (Saint-Maixent) : 48 participants
- 2 séances au centre musical de Roussigny (Saint-Ulphace) : 23 participants
- 2 séances à la Chèvrerie (Théligny) : 85 participants
- 3 séances rando-poussettes (animé par le service éducatif du Pays du Perche Sarthois) : 77 participants
- 2 tours de petit train à La Ferté-Bernard : 70 participants
- 2 spectacles « Petite Enfance » : 116 participants
- 10 séances d’éveil musical avec Lydie Lacroix : 194 participants

Les temps forts du relais, en 2022 :

- L’installation d’une aire de jeux, type « chalet », pour enfant de 8 m² sur l’espace extérieur de l’antenne de Tuffé-Val-de-la-Chéronne.
- Les portes-ouvertes des structures d’accueil de la petite enfance : le samedi 19 novembre.
Le RPE a coordonné cet événement permettant à 7 Maisons d’Assistants Maternels du territoire, les 2 antennes du RPE (en présence d’assistants maternels), la crèche de La Ferté-Bernard, la micro-crèche et crèche de Cherré-Au d’ouvrir leurs portes.
L’événement a rassemblé 133 visiteurs sur la journée.

Quelques chiffres :

- 94 assistantes maternelles ont fréquenté le RPE (animation / information / formation)
- 301 familles ont bénéficié des services du RPE
- 920 contacts de parents et 862 contacts de professionnels de la petite enfance (accueils, appels et mails)
- 259 ateliers animés :
 - o 69 assistantes maternelles ont participé à un temps collectif (animation en présence des enfants)
 - o 248 enfants ont participé à au moins une animation.

6.4 Conseiller numérique

Dans le cadre du partenariat qui lie le Département et la Communauté de Communes, un conseiller numérique assure des accompagnements individuels et collectifs pour développer l’usage du numérique au quotidien chez les habitants.

Pour ce faire, différentes actions ont été menées en 2022 par l’intercommunalité :

- Création d’une campagne de communication (conférence de presse, affiche et flyers) pour le lancement des permanences du conseiller sur l’ensemble des communes du territoire en mars 2022,
- Planification trimestrielle des permanences dans les mairies. Le Centre culturel de La Laverie assure la planification et le suivi des permanences en lien avec l’intercommunalité,
- En septembre 2022, des ateliers de découverte ont été mis en place. Ils se déroulent tous les 15 jours sur les 4 communes sélectionnées pour assurer un maillage de l’intercommunalité : Le Luart, Théligny, Tuffé-Val-de-la-Chéronne, La Chapelle-du-Bois.

7. Sports et loisirs

7.1 Centre aquatique

Dans l’objectif de disposer d’un équipement dimensionné au territoire, les élus ont lancé en 2018 un programme permettant l’apprentissage et la pratique de la natation, tout en offrant des éléments ludiques sous

forme de structures gonflables et des équipements de santé et de bien-être, favorisant ainsi l'accueil et la satisfaction de tous les publics.

Le marché de travaux comporte 24 lots. La consultation des entreprises a été lancée en décembre 2021 et la sélection des candidats a été finalisée en juin 2022, après la relance de 3 lots.

Les travaux ont débuté mi-octobre 2022 et se dérouleront jusqu'à l'automne 2024.

Entreprises retenues :

- 01 - Terrassement : VRD PIGEON TP CENTRE IDF (72400 Cherré-Au)
- 02 - Aménagements paysagers : SAS PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT (61110 Bellou-sur-Huisne)
- 03 - Démolition - Désamiantage - Déplombage : SN TTC (28110 Lucé)
- 04 - Gros-œuvre : SAS LE BATIMANS (72700 Spay)
- 05 - Passerelle : SARL DORISON (72400 La Ferté-Bernard)
- 06 - Charpente et mobilité : BAUDIN CHATEAUNEUF (37300 Joué-les-Tours)
- 07 - Couverture Etanchéité : SOPREMA ENTREPRISES (72470 Champagné)
- 08 - Isolation extérieure - Ravalement : ISOLBA 41 (41100 Saint-Ouen)
- 09 - Menuiseries extérieures - Mûrs rideaux : DUVAL Métalu (72000 Le Mans)
- 10 - Serrurerie : SARL DORISON (72400 La Ferté-Bernard)
- 11 - Menuiseries intérieures bois - Agencement : SAS CHANOINE (72190 Saint-Pavace)
- 12 - Equipement vestiaires : NAVIC SASU (74230 Thones)
- 13 - Faux-plafonds - Plâtrerie : SAS MAILHES POTTIER (61250 Damigny)
- 14 - Plafond tendu : SARL INTERLIGNE DECO (44110 La Chevrolière)
- 15 - Carrelage - Etanchéité - Faïence : GROUPE VINET SAS (86000 Poitiers)
- 16 - Bassins Inox polymérisés : A&T Europe - Myrthapools (46043 Castiglione Delle Stiviere – Italie)
- 17 - Peinture : LEDUC SARL (28400 Nogent-le-Rotrou)
- 18 - Equipements bien-être : AQUA-Réal (37320 Esvres)
- 19 - Equipements de bassin : SAS LA MAISON DE LA PISCINE (33610 Cestas)
- 20 - Ascenseur : OTIS (35510 Cesson-Sevigné)
- 21 - Chauffage - Traitement d'air - Plomberie Sanitaire : ENTREPRISE GUIBAN SAS (56850 Gaudan)
- 22 - Traitement des eaux de baignade : ENTREPRISE GUIBAN SAS (56850 Gaudan)
- 23 - Electricité courants forts et faibles : SNEF SA (37300 Joué-les-Tours)
- 24 - Contrôle et gestion monétique : ELISATH SAS (54850 Messein)

Parallèlement un marché d'assurance dommage d'ouvrage a été conclu et les réflexions poursuivies sur le fonctionnement futur, notamment sur le choix du mode de gestion. A ce titre, un groupe d'élus a visité 4 centres aquatiques (Montfort-le-Gesnois, La Flèche, Sablé-sur-Sarthe et Nogent-le-Rotrou).

Le montant des travaux s'élève à 13,45 M€/HT pour un coût global de l'opération de 16,24 M€/HT.

Celle-ci bénéficie de subventions à hauteur de près de 4 M€ :

- Etat
 - o Centre National de Développement du Sport : 650 000 €
 - o Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : 500 000 €
 - o Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 1 000 000 €
- Région :
 - o Contrats Territoires-Région 2020 : 1 601 584 €
- Département :
 - o Programme « moyens et grands équipements sportifs » : 70 000 €
 - o Fonds de Relance Territoires : 178 172 €

La commune de La Ferté-Bernard a cédé le foncier pour la somme symbolique de 200 €.

7.2 Salles de sports communautaires (Tuffé-Val-de-la-Chéronne et Le Luart)

Fréquentation des équipements : le nombre d'associations ayant utilisé les deux salles de sports communautaires est resté stable : 22 pour l'année scolaire 2021-2022 contre 21 l'année précédente.

Concernant les écoles, le constat est identique : 14 écoles pour l'année scolaire 2021-2022 contre 13 l'année précédente.

Différents travaux ont par ailleurs été réalisés sur ces équipements :

- Travaux d'étanchéité en toiture de la salle de sports à Tuffé-Val-de-la-Chéronne,
- Remplacement d'équipements dans les chaufferies des deux salles.

8. Tourisme et culture

8.1 Organisation de la promotion touristique

Afin de définir une organisation efficace et pérenne de la promotion touristique, une étude a été lancée par la Communauté de Communes à l'automne 2021.

Le cabinet ATEMIA, chargé d'accompagner les élus dans cette mission, a effectué un état des lieux de l'organisation touristique actuelle puis une analyse approfondie de 3 scénarii d'évolution :

- Scénario 1 : Maintien et optimisation du fonctionnement actuel (association),
- Scénario 2 : Prise en main de la compétence par l'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial),
- Scénario 3 : Vers un office de destination Perche Sarthois.

A l'issue de cette étude, le Conseil communautaire du 6 juillet 2022 a retenu le scénario n°1, car, au regard des enjeux du territoire et du projet touristique tel qu'il existe actuellement, le modèle associatif est apparu comme le plus adapté pour l'office de tourisme intercommunal. Il a néanmoins été décidé que ce scénario serait accompagné de mesures pour améliorer le fonctionnement actuel : écriture d'une feuille de route à 3 ans, renforcement de l'encadrement technique, formalisation des missions de l'association et de celle du Pays, etc. Dès lors, le Conseil a décidé de dissoudre l'EPIC qui avait été créé par délibération le 20 décembre 2016 pour assurer cette mission et qui n'avait pas eu de fonctionnement effectif depuis lors.

8.2 Feuille de route touristique

A la suite de cette décision et dans le cadre du prolongement du partenariat avec l'Office de Tourisme intercommunal entre Perche et Maine, il a été décidé de concevoir une feuille de route.

Cette feuille de route, d'une durée de 3 ans, permet de fixer les orientations pluriannuelles et d'offrir des outils d'aide à la décision à la Communauté de Communes. Elle pourra être amendée ou évoluée au regard des résultats et besoins du territoire.

8.3 Centre culturel de La Laverie

Le Centre culturel de La Laverie offre au public différentes approches artistiques, s'inscrivant ainsi à la fois comme un centre de diffusion mais également comme un espace de pratiques culturelles et numériques.

Après deux années perturbées par la Covid 19, l'ensemble des activités a pu être relancé en 2022.

Un effort particulier a été réalisé pour accentuer la médiation culturelle en direction des scolaires et du grand public, grâce au recrutement d'une médiatrice.

Les résultats de fréquentation sont donc en nette progression sur la période 2021/2022 : 151 personnes inscrites aux divers ateliers de peinture et poterie, 218 personnes aux ateliers informatiques.

2 431 scolaires ont participé à des médiations, parmi lesquels 1943 primaires et maternelles, 353 collégiens, 135 lycéens.

4 expositions ont été présentées : Léo Baron (peinture), Dimitri Roubichou (photographie), Valérie Daval (peinture), Etienne Charry (compositeur et artiste plasticien).

Acquisitions d'œuvres : 5 peintures de Valérie Daval, 3 peintures de Léo Baron (dont une donnée par l'artiste) et 4 tirages photo de Dimitri Roubichou.

8.4 Micro-folie

La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise projette d'implanter une micro-folie au sein du Centre culturel de La Laverie, et a répondu à l'appel à projet lancé par l'Etat. Ces équipements proposent des contenus culturels ludiques et numériques afin d'animer le territoire et rendre la culture accessible au plus grand nombre, y compris dans les territoires ruraux.

La candidature de l'Huisne Sarthoise ayant été retenue, divers travaux d'aménagement sur le site de La Laverie seront nécessaires pour aménager le site.

L'équipement réseau est déjà implanté sur le site. En outre, 16 tablettes achetées pour les élus pourront être utilisées.

Le coût d'investissement global est estimé à 90 000 €. Ces dépenses seront financées par une subvention DETR de 45 000 € et l'utilisation d'une partie de l'enveloppe financière annuelle de fonctionnement versée par la Communauté de Communes à La Laverie.

8.5 Résidence de potier de Prévelles

Suite à la dissolution de l'association « La céramique à Prévelles/Tuffé » en décembre 2020, il a été décidé de faire évoluer le fonctionnement de la résidence en transférant sa gestion au Centre culturel de La Laverie. L'établissement public est en effet à même d'alimenter la résidence avec des artistes céramistes et de promouvoir la céramique au sein de la structure (pratiques artistiques, stages, expositions, etc.).

Sur ces bases, une convention a été conclue pour 4 ans avec la céramiste Lou François-Eugène en octobre 2021. Mme François-Eugène a réalisé des portes ouvertes avant Noël et a créé un site de vente en ligne : <https://www.lou-francoiseugene.com>.

8.6 Festival de la Chéronne

Organisé depuis 2011 sur le territoire communautaire, ce festival créé par le chanteur lyrique Raphaël Sikorski regroupe des masterclasses de chant lyrique et 8 concerts proposés sur 4 sites du 21 au 31 juillet 2022 : les églises de Saint-Denis-des-Coudrais, de Saint-Maixent et d'Avezé, ainsi que les Halles Denis Béalet de La Ferté-Bernard.

Ce rendez-vous répond à un double objectif :

- Permettre à des chanteurs de niveau avancé ou professionnels de travailler leur technique vocale,
- Associer la musique vocale et la musique de chambre au patrimoine régional, en proposant des concerts d'exception dans plusieurs églises de la Communauté de Communes et valoriser ainsi le patrimoine local.

La Communauté de Communes a versé une subvention de 15 000 € pour cet évènement.

9. Secours et incendie

9.1 Appui du SDIS sur les casernes de Montmirail/Gréez-sur-Roc et Tuffé-Val-de-la-Chéronne

Le SDIS de la Sarthe a réalisé des investissements conséquents sur 2 sites situés sur l'intercommunalité :

- Construction d'une nouvelle caserne sur Montmirail/Gréez-sur-Roc,
- Extension de la caserne de Tuffé-Val-de-la-Chéronne.

Ces deux centres d'incendie et de secours constituent des unités opérationnelles indispensables à la couverture du territoire. Les investissements s'élèvent au total à environ 1,2 M€.

La Communauté de Communes participe au financement de ces travaux à hauteur de 15 % soit :

- 86 250 € pour Tuffé-Val-de-la-Chéronne,
- 152 500 € pour Montmirail.

10. Eau, assainissement, GEMAPI

10.1 Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Suite à l'élargissement de son périmètre au 1^{er} janvier 2017, deux contrats coexistaient sur la Communauté de Communes, le premier avec la SAUR au profit des 24 communes « historiques », le second avec VEOLIA pour l'exécution de ce service public sur le territoire des neuf communes récemment arrivées.

Une harmonisation a été effectuée en 2022, avec la conclusion d'un marché de prestation unique avec la SAUR.

Bilan 2022 du service :

Nombre de communes	33
Nombre d'installations	3 710
Contrôles de bon fonctionnement	1
Contrôles de conception de travaux neufs ou réhabilités	44
Contrôles de réalisation de travaux neufs ou réhabilités	47
Contrôles dans le cadre de cessions immobilières	129
Contre-visites	0
Premier contrôle de l'existant	0

10.2 Structuration de la compétence GEMAPI

La compétence Gestion de Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) englobe les quatre missions suivantes :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Elle constitue une compétence obligatoire pour les Communautés de Communes depuis 2018.

Afin de gérer cette compétence à l'échelle des 2 bassins versants présents sur la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise (l'Huisne et la Braye), trois syndicats ont été créés :

- Le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) : il pilote 3 SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et anime les commissions locales de l'Eau ainsi que la mise en place d'un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations). La Communauté de Communes est incluse dans 2 SAGE (SAGE du bassin de l'Huisne et SAGE du bassin de la Sarthe Amont).
- Le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe : créé en 2020 suite à la fusion de plusieurs syndicats, il gère la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Huisne dans le département de la Sarthe.
- Structuration en cours sur le bassin du Loir et de la Braye : la réflexion lancée en 2021 pour structurer la compétence GEMAPI sur le bassin de la Braye et du Loir a abouti fin 2022 à la création de ce syndicat.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a poursuivi son partenariat avec Polleniz, association chargée d'organiser la lutte contre les animaux aquatiques nuisibles tels que les ragondins sur notre territoire. Ce partenariat s'est matérialisé par le versement d'une participation de 3 528 € en 2022, afin de financer la structure et défrayer les piègeurs.

11. Energie, déchets, environnement

11.1 Les déchets ménagers

La Communauté de Communes confie la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et le traitement des déchets ménagers et assimilés au SYVALORM (SYndicat de VALorisation des ORdures Ménagères). Créé le 1^{er} janvier 2020, celui-ci est le fruit de l'union du SMIRGEOMES et du SICTOM de Montoire – La Chartre-sur-le-Loir.

Le zonage de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est défini comme suit :

	Code Services Fiscaux	Services proposés aux usagers	Communes	Taux
ZONE 1	<i>le plus fort taux</i> CODE 01	- 1 collecte OM/ semaine - 1 collecte sacs jaunes/15 jours - 1 collecte sacs bleus/15 jours } En alternance	La Ferté-Bernard (hors périphérie)	9,91 %
ZONE 2	<i>le taux moyen</i> CODE 02	- 1 collecte OM/ semaine - 1 collecte sacs jaunes/15 jours	La Ferté-Bernard périphérie	9,90 %
ZONE 3	<i>le plus faible taux</i> CODE 03	- 1 collecte OM/15 jours - 1 collecte sacs jaunes/15 jours	32 communes (hors La Ferté-Bernard)	8,70 %

11.2 Programme ACTEE Sequoia

La Communauté de Communes, en lien avec l'agence technique départementale ATESART et 4 autres intercommunalités, a déposé une candidature au titre du programme ACTEE SEQUOIA. Celui-ci vise à accompagner financièrement les collectivités dans la rénovation des bâtiments publics, à travers une offre déclinée en 4 axes : conseiller en maîtrise de l'énergie, audits et études énergétiques, logiciels de suivi de la consommation, appui à la maîtrise d'œuvre. Ce programme s'étalera sur la période 2022-2023.

12. Fonds de concours

La Communauté de Communes aide financièrement les projets d'investissements des 33 communes membres par l'octroi de fonds de concours, selon un règlement prédéfini.

En 2022, elle a attribué 486 308 € de fonds de concours aux communes, répartis ainsi :

- Voirie : 157 539 €
- Accessibilité : 71 471 €
- Logement social : 0 €
- Opérations diverses : 257 298 €.

L'enveloppe budgétaire initiale de 450 000 € a été abondée de 36 308 € en fin d'année au regard de la dotation cantonale voirie.

Par ailleurs, 33 projets subventionnés, représentant un montant total de 345 993 €, ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2023 pour que les communes puissent finaliser les travaux et demander le règlement du fonds.

13. Contractualisation

13.1 Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) :

Signé le 8 décembre 2021 avec l'Etat, la Région, le Département et la Caisse des dépôts et Consignations, le CRTE constitue un document cadre qui regroupe l'ensemble des projets des communes et de la Communauté de Communes en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale, pour la période 2021-2026.

Ce contrat est suivi et actualisé tous les ans. Les nouveaux projets sont identifiés, les projets reportés ou annulés retirés.

13.2 Petites Villes de Demain – Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Les communes de La Ferté-Bernard et Tuffé-Val-de-la-Chéronne ont été retenues au titre de ce programme. Une convention d'adhésion a été conclue entre l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de Communes et les 2 communes en juillet 2021.

En 2022, un accompagnement des communes a été mis en place, en partenariat avec la Banque des Territoires. Des études d'aide à la décision ont été réalisées pour les communes de Tuffé-Val-de-la-Chéronne et de La Ferté-Bernard, afin de les aider à préciser certaines actions ou orientations.

Suite à cela, un plan d'actions communal et intercommunal a été arrêté et le projet de convention d'ORT rédigé.

D. MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET FINANCIERS

1. Les ressources humaines

1.1 Les effectifs

Au 31 décembre 2022, la Communauté de Communes comptait 23 agents, parmi lesquels 15 fonctionnaires, 4 contractuels sur emplois permanents et 4 contractuels non permanents, le tout représentant 20,9 équivalents temps plein (ETP).

9 agents relèvent de la catégorie A, 4 de catégorie B et 10 de la catégorie C.

La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise emploie 6 hommes et 17 femmes.

L'âge moyen des agents est de 44 ans et l'ancienneté moyenne dans la structure est de 5,4 années.

La durée annuelle de travail à temps plein au sein de la Communauté de Communes est de 1 607 heures.

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents	TOTAL
En nombre	15	4	4	23
En ETP	14,2	4	2,7	20,9
Catégorie A	5	3	1	9
Catégorie B	4			4
Catégorie C	6	1	3	10

3 agents ont quitté la structure en 2022, parmi lesquels une mutation, une démission et une fin de contrat non permanent.

La Communauté de Communes a par ailleurs accueilli 5 nouveaux agents : 2 agents en renfort successif pour accroissement d'activité (instruction du droit des sols) et 3 créations de poste pour animer le nouvel espace France Services.

1.2 Stratégie RH et organisation

Plusieurs actions ont été menées en 2022 en matière de ressources humaines :

- Définition des lignes directrices de gestion pour la période 2022-2026 (stratégie et plan d'actions RH),
- Définition d'un plan d'actions égalité hommes-femmes,
- Mise en place du télétravail : 7 agents ont demandé à télétravailler en 2022,
- Evolution du régime indemnitaire (RIFSEEP) : intégration du grade d'éducateur territorial, modification des plafonds,
- Organisation de deux réunions d'information et d'échanges avec l'ensemble des agents.

1.3 Santé, sécurité, prévention

Des actions ont également été menées sur le plan de la prévention, de la santé et de la sécurité au travail :

- Organisation d'une formation « équipier de 1^{ère} intervention » en interne, suivie par l'ensemble des agents (utilisation des extincteurs, évacuation...),
- Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le centre de gestion,
- Amélioration de l'ergonomie au travail et des conditions de travail : acquisition de fauteuils, casques, écrans...

1.4 Formation, montée en compétence et évolution professionnelle

Enfin, un accent a été mis sur la montée en compétence et l'évolution professionnelle des agents.

- Avancement de grade et promotion interne :
 - o 2 agents ont bénéficié d'un avancement de grade (un agent suite à la réussite à un examen professionnel, le second sur ancienneté et décision de la collectivité).
 - o 1 agent a obtenu une promotion interne, sur proposition de la collectivité et décision du Centre de gestion de la Sarthe.
- Evolution professionnelle :
 - o Suite au départ d'une instructrice en droit des sols, il a été décidé de monter en compétence une assistante administrative, en la formant à ce métier.
 - o De plus, une animatrice du relais petite enfance a été détachée de fin 2021 à fin 2022 sur la mise en place de la Convention territoriale globale avec la CAF (diagnostic enfance-jeunesse du territoire, définition d'une stratégie et d'un programme d'actions).
- Formation :
 - o La participation à des actions de formations organisées par le CNFPT a été encouragée auprès des agents, ceux-ci ayant suivi peu de formations en 2020 et 2021 du fait du contexte sanitaire.
 - o Plusieurs formations ont été effectuées en interne par des agents de la collectivité dans le domaine de l'urbanisme auprès d'instructeurs nouvellement arrivés et d'assistants administratifs exerçant au sein de ce service.
- Accueil de stagiaires en urbanisme (travail sur le règlement intercommunal de publicité) et au sein du relais petite enfance.

2. La mutualisation et l'offre de services

La mutualisation de personnels communaux et intercommunaux s'est poursuivie en 2022 :

2.1 Mises à disposition de personnels

- Mise à disposition d'agents de la Communauté de Communes auprès du Centre culturel de La Laverie (direction, comptabilité).
- Mise à disposition de services pour l'entretien et la gestion des salles de sport de Tuffé-Val-de-la-Chéronne et du Luart. La convention a été renouvelée en 2022 avec la commune du Luart.

2.2 Services communs

- Service commun « Communication » entre la Mairie de La Ferté-Bernard et la Communauté de Communes : constitué de 2 agents, ce service réalise toute la communication de l'intercommunalité (magazine, actualisation du site Internet...). Un avenant a été conclu fin 2022 à la convention régissant ce service, pour accompagner la ville dans l'évolution de sa politique de communication (mise à disposition du responsable du développement territorial de la Communauté de Communes à la Mairie).
- Service commun « Affaires juridiques, marchés publics et subventions » : ce service propose conseil juridique, rédactions d'actes, passation de marchés publics, demandes et suivis de subventions. Il comptait 32 membres fin 2022, principalement des communes, parmi lesquels 2 établissements ont adhéré en 2022. Le service était facturé au coût horaire de 43,32 € en 2022.
- Service « Urbanisme » : ce service instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire...) pour les 50 communes de la Communauté de Communes de l'Huisne sarthoise et de la Communauté de Communes de la Vallée de la Braye et de l'Anille. Il a été élargi en 2019 à la pré et post-instruction des dossiers pour la commune de La Ferté-Bernard. Au 31 décembre 2022, le service comptait 6 agents (1 responsable, 4 instructeurs, 1 assistante). En 2021, la prestation était facturée 2,70€/habitant aux communes de la CCHS (montée en charge progressive, étalée sur 3 ans), 4,05 €/habitant aux communes de la CCVBA.

2.3 Commande groupée

Sous l'égide de la commission Mutualisation, 7 communes se sont regroupées pour négocier les prix dans le cadre de l'acquisition de machines pour le désherbage thermique (Bouër, Cormes, Courgenard, Duneau, St Aubin des Coudrais, St Jean des Echelles et Lamnay). Après trois démonstrations auprès des communes intéressées, un prestataire a été retenu. Chaque commune a été facturée directement par le fournisseur. Quant à la CCHS, elle s'est chargée de centraliser les demandes des communes et de négocier les meilleurs prix.

2.4 Fourrière animale

La Communauté de Communes est compétente depuis avril 2005 en matière de fourrière animale et notamment pour le transfert des animaux et les frais de séjour à la fourrière. La capture des animaux reste à la charge des communes. En 2022, la Communauté de Communes a pris en charge 30 transferts d'animaux : 13 chiens ont été conduits à la fourrière animale et 17 ont été restitués à leurs propriétaires. Cette prestation est assurée par la société CANIROUTE.

3. Les locaux et moyens techniques

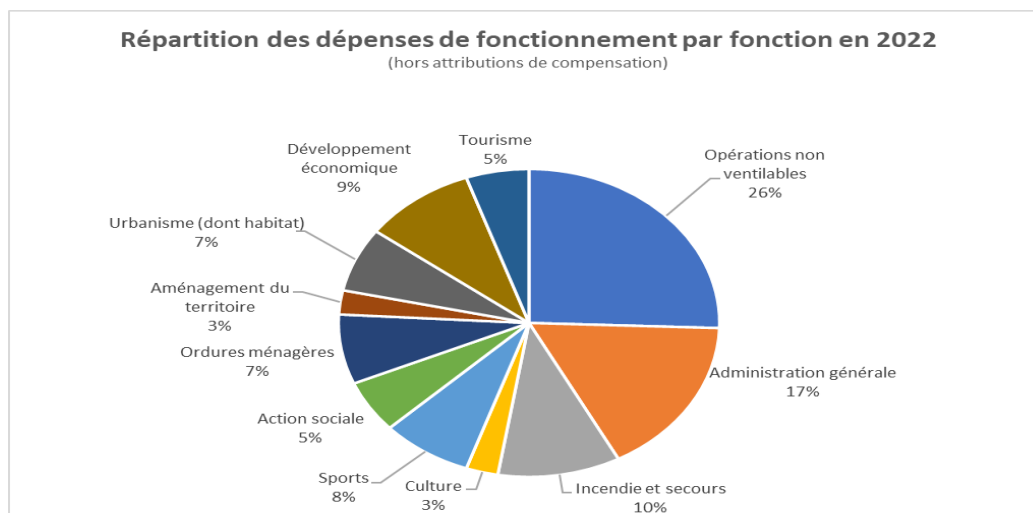
Différentes opérations ont été menées en 2022 :

- Acquisition d'un bâtiment rue du Moulin à Tan à La Ferté-Bernard (à côté du Centre culturel de La Laverie) :
Ce bâtiment d'une surface d'environ 220 m² sur un terrain de 488 m² comporte 2 niveaux. Il est en bon état et bénéficie d'un très bon emplacement, à proximité immédiate du centre-ville de La Ferté-Bernard. Il pourrait accueillir le Relais Petite Enfance, ainsi qu'une partie des activités de La Laverie.
- Différents travaux de mise en accessibilité ont été réalisés en 2022, en interne, par les services techniques, au sein des bâtiments gérés par la Communauté de Communes.
- Les archives ont été transférées dans un nouveau local, des archives anciennes ont été supprimées ou envoyées aux archives départementales.
- Le serveur informatique a été renouvelé.

4. Les finances et la fiscalité

4.1 Finances

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à près de 14 M€ au compte administratif 2022.



L'année 2022 a été dense au niveau comptabilité avec les travaux préparatoires pour la mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2023 de la nomenclature M57 pour l'ensemble des 13 budgets communautaires.

En 2022, la Communauté de Communes a souscrit à une ligne de trésorerie de 2 M€ maximum auprès du Crédit Agricole afin de couvrir le règlement des premiers travaux de construction du centre aquatique.

De plus, afin de financer cette opération, elle a lancé le 24 juin, une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires : Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel, Banque des Territoires, Banque postale, Agence France Locale, Société Générale....

Au regard des offres, le Conseil a retenu une solution mixte constituée par les offres de l'Agence France Locale et de la Banque des territoires qui présente les caractéristiques suivantes :

	Agence France Locale	Banque des territoires
Montant du prêt	7 000 000 €	5 000 000 €
Durée totale du prêt	25 ans	25 ans
Taux (phase de mobilisation)	Euribor 3M+0,19 % (trimestriel)	Taux du livret A +0,60 % (trimestriel)
Phase mobilisation	1 an	Au maximum 5 ans
Taux (phase de consolidation)	Fixe : 2,91 %	Taux du livret A +0,60 %

4.2 Fiscalité

Au niveau de la fiscalité, le Conseil a décidé de maintenir les taux de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises (CFE) :

- Foncier bâti : 2,61 %
- Foncier non bâti : 4,32 %
- CFE : 20,98 %.

En parallèle, la CLECT, réunie en mars, a travaillé sur des révisions libres des attributions de compensation (AC)

- Dans le cadre des travaux de réhabilitation du site CGMP, une réfection intégrale de la voie a été réalisée, pour un montant de 47 038 €. La voie était identifiée comme communautaire lors des visites de sites mais a finalement été considérée comme "voie mixte" et n'a pas été transférée à la CCHS. Aussi, l'AC de la commune de Tuffé-Val-de-la-Chéronne a été réduite de 15 448 € pour l'année 2022.
- A la demande de riverains de la ZA CGMP, une haie de Cyprès a été abattue pour un coût de 4 635 €. L'attribution de compensation de Tuffé-Val-de-la-Chéronne a en conséquence été réduite d'un montant de 4 635 € pour l'année 2022.

Le Conseil communautaire du 27/10/2021 a autorisé le reversement de la taxe d'aménagement perçue sur l'extension de la zone d'activité du Coutier (Cherré-Au), à compter du 01/01/2022 et à hauteur de 100 % pendant 3 ans.

Cette décision a été étendue fin 2022, à l'ensemble des ZA du Coutier (Cherré-Au) et des Ajeux (La Ferté-Bernard), à compter du 1^{er} janvier 2023.

4.3 Rapport quinquennal de la CLECT

Tous les cinq ans, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par la Communauté de Communes. Le rapport de l'Huisne Sarthoise a été préparé en CLECT le 1^{er} décembre 2022 concernant la période 2017-2021. Ce rapport a ensuite donné lieu à un débat au sein de l'organe délibérant et acté par une délibération spécifique en date du 14 décembre.

Plusieurs compétences ont été étudiées :

- En 2017, le développement économique et la promotion du tourisme
- En 2018, la GEMAPI et les opérations de promotion d'évènement et de manifestations culturelles et sportives d'intérêt communautaire.

Annexe : Elus communautaires

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
AVEZE	M. Pierre BOULARD	Mme Danièle CHARTRAIN	
BEILLE	M. Arnault DE CALONNE	Mme Thérèse MARCHAIS	
BOËSSE LE SEC	Mme Liliane DENIS	M. Bruno CEPRÉ	
BOUËR	Mme Jeannine VENDÔME(1)	M. Pascal DAVID	
CHAMPROND	M. Dominique COUALLIER	M. Serge GAUTIER	
CHERRE-AU	Mme Catherine BOSSY		
	M. Régis BREBION		
	Mme Christine CORMIER		
	M. Jannick NIEL		
CHERRE-AU	M. Jean-Yves RENARD		
	M. Didier TORCHÉ	Mme Audrey GRUCHET-GIRARD	
	CORMES	M. Thierry RENVOIZE	M. Vincent JUIGNE
	COURGENARD	M. Guy CHEVAUCHER	M. Philippe BLAVETTE
DEHAULT	M. Joël CIRON	M. Dominique POUTOIRE	
DUNEAU	Mme Myriam MORAND	M. Jean-Pierre TESSIER	
GREEZ SUR ROC	M. Raymond BELLENCONTRE	Mme Sophie DESTOUCHES	
LA BOSSE	M. Pascal BOURGOIN	Mme Angéline GARNIER	
LA CHAPELLE DU BOIS	M. Dominique EDON	Mme Sigrid GUEHO	
LA FERTE BERNARD	M. Thierry BODIN		
	M. Emmanuel BOIS		
	M. Nicolas CHABLE		
	Mme Catherine CHANTEPIE		
	M. Gérard GUESNE		
	Mme Cécile KNITTEL		
	Mme Delphine LETESSIER		
	Mme Bénédicte MARCHAIS		
	M. Eric PAPILLON		
	Mme Françoise PELLODI		

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
LA FERTE BERNARD	M. Laurent PHILIBERT	
	M. Didier REVEAU	
	Mme Sylvie SEQUEIRA	
	M. Gaëtan THOMAS	
	Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN	
LA FERTE BERNARD	Mme Christiane VAN RYSSEL	
	LAMNAY	Mme Nadège PIOGER
LE LUART	M. Alain CRUCHET	
	Mme Amélie DANGEUL	
MELLERAY	M. Jean-Pierre TORCHÉ	Mme Isabelle RIBOT
MONTMIRAIL	M. Jean DUMUR	M. Joël MONCHÂTRE
PREVAL	M. José PLANS	M. Bernard LEGUAY
PREVELLES	M. Roland MARCOTTE	M. Julien LOCHET
SAINT AUBIN DES COUDRAIS	Mme Michèle LEGESNE	M. Bruno TARDIFF
SAINT DENIS DES COUDRAIS	M. Jean-Yves HERMELINE	M. Jacques BARBIER
SAINT JEAN DES ECHELLES	M. Yves GOULLIER	M. Jean-Claude LABELLE
SAINT MAIXENT	M. Eric BARBIER	M. Pierre CRUCHET
SAINT MARTIN DES MONTS	Mme Patricia EDET	Mme Aline RANNOU
SAINT ULPHACE	M. Thierry GUERIN	M. Jean-Pierre JOUGLET
SCEAUX SUR HUISNE	M. Eric DESCOMBES	M. Kévin GUILLOSSOU
SOUVIGNE SUR MEME	Mme Laëtitia VEEGAERT	M. Jean-Yves JOUBERT
THELIGNY	M. Willy PAUVERT	Mme Virginie GODARD
	M. Régis BOURNEUF	
	Mme Marie-Line LEDRU	
TUFFE VAL DE LA CHERONNE	M. Xavier TERRIER	
	VILLAINES LA GONAI	M. Michel ODEAU
VOUVRAY SUR HUISNE	M. Jean-Pierre CIRON	Mme Dominique COMBE

(1) Suite à la démission de Mme Vendôme, installation de M. Serge AUGER

Annexe : Organigramme des services

Mise à jour : 01/01/2023

